



Séance du 3 avril 2025

Présents : Michel LOM, Françoise BRAUN, Michel LINGER, Cornelia ROTT, Mélanie FISCHER, Jean-Michel CORNEILLE, Lydie LUTZ, Jean-Marc STOLTZ, Pia CLAUSS, Richard HAESSIG, Vincent FRISON, Chantal HUMMEL, Etienne BRUNCK, Dominique SCHMITTHEISLER, Francis WOEHL, David GIROLT, Marlyse STAUB, Bruno ROTT, Christian ROTT.

Absents excusés : 0.

Nombre de conseillers élus : 19 En fonction : 19 Présents : 19

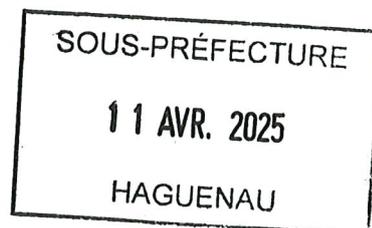
OBJET : 4. AFFAIRES ADMINISTRATIVES – RESSOURCES HUMAINES

4.1 SERVICES TECHNIQUES : Renouvellement d'un contrat d'accroissement temporaire d'activités

Afin de pallier à plusieurs absences et à un accroissement temporaire d'activités - la partie la plus chargée de l'année pour les espaces verts débutant avec le printemps - il est proposé de passer par un contrat dit d'accroissement temporaire d'activité (article 3, 1° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale) pour renouveler un adjoint technique territorial (*de catégorie C*) à temps complet à compter du 29 mars 2025, moyennant une rémunération mensuelle correspondant à l'échelon 10 du grade d'adjoint technique territorial, indice brut : 401 indice majoré : 363.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce point.

LE CONSEIL MUNICIPAL,



Après délibération, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** des informations données,
- **DECIDE** le renouvellement d'un emploi d'adjoint technique territorial contractuel de catégorie C à temps complet sur la base d'un contrat dit d'accroissement temporaire d'activité (article 3, 1° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale) à compter du 29 mars 2025, moyennant une rémunération mensuelle correspondant à l'échelon 10 du grade d'adjoint technique territorial, indice brut : 401 indice majoré : 363,

- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les formalités.

Suivent les signatures au registre
Pour extrait conforme
Le Maire
Michel LOM

La secrétaire de séance
Pia CLAUSS



Délibération rendue exécutoire
Vu la réception en Sous-Préfecture
Vu la publication

11 AVR. 2025

11 AVR. 2025

11 AVR. 2025

